

# Les critères de retraite au RREGOP

Pour une retraite sans pénalité actuarielle, vous devez respecter certains critères :

Critères actuels	2019	2020
60 ans ou 35 années de services (admissibilité)	61 ans à compter du <u>2 juillet 2019</u> Facteur 90 (60 ans obligatoire <b>et</b> 30 années d'admissibilité)	61 ans

Si vous prenez votre retraite de manière anticipée une pénalité est applicable (réduction actuarielle)

Critères actuels	2019	2020
4% par année	4% par année	6% par année au 2 juillet 2020

Pour plus d'informations concernant votre régime de retraite ou pour obtenir une estimation de votre rente, n'hésitez pas à me consulter.

Guy Croteau, responsable du dossier *Retraite* au SPEHR